

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 104

---

Séance tenue le 27 mars 2003, à 13 h 30  
Salle Piekouagami  
Hôtel Universel,  
1000, boul. des Cascades  
Alma

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 27 MARS 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ..... 2

M. Daniel Groleau

M. Raymond Labonté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ..... 10

Mme Marie-Luce Martin

M. Stéphane Leclerc

Mme Martine Tremblay

MRC MARIA-CHAPDELAINÉ ..... 19

M. Réjean Boivin

M. Jacques Potvin

REPRISE DE LA SÉANCE

VILLE SAGUENAY ..... 29

M. Jean-Marie Beaulieu

M. Daniel Poitras

M. Alain Lalumière

ASSOCIATION DE RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000 INC. .... 39

M. Claude Duchesne

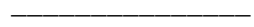
M. Julien Laberge

REGROUPEMENT RÉGIONAL DE CITOYENNES ET DE CITOYENS

POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ..... 46

Mme Monique Laberge

Mme Renée Dubois



**SÉANCE DU 27 MARS 2003**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je m'appelle Louise Boucher et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique, et je suis accompagnée du commissaire Alfred Marquis.

Alors nos deux (2) autres collègues sont monsieur André Beauchamp et monsieur Mario Dumais qui sont présentement à Grand-Mère pour également présider actuellement une séance à Grand-Mère et ils seront là également ce soir.

Donc cet après-midi, six (6) mémoires seront présentés à la Commission et ce soir, nous en aurons cinq (5).

Peut-être pour ceux qui sont moins familiers, nous avons accordé une demi-heure à chacun des intervenants pour présenter son mémoire mais également échanger avec la Commission, donc on demande aux gens de le présenter dans un temps d'à peu près quinze (15) minutes pour qu'on puisse avoir, nous, quinze (15) minutes pour échanger avec vous.

Par ailleurs, après chaque séance, il est possible à tout citoyen de rectifier des faits qui seraient mentionnés dans les mémoires et qui vous apparaîtraient incorrects, ce qu'on appelle le droit de rectification. Et pour ce faire, il faut s'inscrire au préalable au registre qui est tenu à l'arrière de la salle.

Je vous rappelle que c'est bien pour corriger des faits et non pas pour venir contre-argumenter sur l'opinion d'un citoyen, c'est pas le but de l'exercice. Si vous avez une opinion, il faut plutôt la déposer à la Commission sous forme de mémoire, et c'est l'opinion des gens qui nous intéresse et non pas une discussion entre les citoyens sur l'opinion des gens.

Je rappelle que c'est la Commission qui reçoit votre opinion, donc c'est la Commission qui échange avec vous sur ces questions.

Toute personne qui souhaiterait présenter une opinion, qui n'a pas encore manifesté son intention de le faire, il vous sera possible encore jusqu'au 15 mai de déposer un mémoire; il ne vous sera pas possible par contre de le présenter devant la Commission, parce qu'il fallait s'inscrire préalablement - je me rappelle même pas de la date, je pense que c'était le 20 février - il fallait s'inscrire préalablement au 20 février pour pouvoir le présenter à la Commission.

Alors sans plus tarder, j'accueillerais les premiers participants inscrits en cet après-midi du 27 mars!

45

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

50

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

55

Alors le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean et les deux porte-parole, soit monsieur Daniel Groleau, bonjour monsieur, et monsieur Raymond Labonté, bonjour.

Alors la parole est à vous.

60

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Bonjour madame la Présidente, bonjour monsieur le Commissaire.

LECTURE DU MÉMOIRE.

65

Page 3, premier paragraphe, deuxième ligne.

Donc on fête notre trentième anniversaire cette année.

70

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, début.

75

Il y a un mémoire qui a été déposé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec le 3 mars dernier, donc au niveau provincial, on est représenté par cet organisme. Il a pour mission un peu de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec et de représenter l'ensemble des Conseils régionaux de l'environnement et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

80

Donc il y a certaines parties de ce mémoire-là qui ont été aussi repris, qu'on endossait la position du RN, donc il y a une partie qui est régionalisée, mais il y a une partie qui est à peu près la même que le mémoire du RN.

LECTURE DU MÉMOIRE.

85

Page 7, début.

90

On endosse la définition du développement durable, on endosse celle du RN qui fait référence au Rapport Brundtland, etc. Donc peut-être des petites précisions!

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 15.

95 Des enjeux et des défis régionaux! Ici, on pose plus de questions qu'on apporte de réponses, mais c'est sur ça qu'on s'interrogeait!

LECTURE DU MÉMOIRE.

100 Page 22, premier paragraphe, cinquième ligne.

Souvent pour avoir discuté avec des agronomes, lorsqu'on apporte cette solution-là à des agriculteurs, on évoque aussi des avantages financiers qui permettent de le convaincre!

105 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 31, point 5.

110 J'avais repris les principales recommandations sous forme d'actions, mais je pense qu'elles ont été dites dans le texte, alors je vous laisse en prendre connaissance.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

115 Je vous remercie monsieur. Je vous remercie d'avoir présenté un mémoire qui quand même couvre plusieurs facettes de ce dossier.

Vous parlez de technologie au moment où vous parlez d'agriculture durable, puis vous dites que la technologie, quant à elle, ne doit pas servir comme un moyen de mitigation à des pratiques douteuses d'un point de vue environnemental.

120

J'aimerais savoir comment vous considérez le traitement des lisiers, est-ce que c'est un choix d'agriculture durable pour le Conseil régional de l'environnement?

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

125

C'est une facette qui peut régler certains problèmes environnementaux mais qui ne s'adresse pas nécessairement peut-être à un problème social ou économique en termes d'exportation du porc.

130

Disons que c'est un diachylon, c'est peut-être une façon de le voir, c'est pas nécessairement quelque chose qu'on prônerait. Disons que c'est de quoi qui a été discuté à l'interne, qui n'apparaît pas nécessairement une solution envisageable aux problèmes que le Québec connaît présentement.

135

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

140

Donc ce que vous reprenez, c'est que l'on devrait produire du porc en autant qu'on ait une capacité de support des sols qui soient en mesure de recueillir les fertilisants qui sont produits? Ça deviendrait la limite de la production du développement porcin au Québec, au sens du Conseil régional de l'environnement?

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

145

Disons travailler dans un écosystème fermé, c'est-à-dire être capable d'épandre ce qu'on produit comme déjections animales, être capable de produire ce qu'on a besoin pour nourrir ces animaux-là et être capable d'écouler sur le marché régional la production de porcs qui, soit dit en passant, on doit l'avouer, est de cent mille (100 000) porcs par année au niveau régional, en termes de consommation.

150

Donc en ce moment, on ne produit pas ce que l'on consomme. Mais disons que notre région, suite à des entretiens avec des agronomes, n'est pas non plus, au niveau climatique, une région qui est favorable pour travailler dans un écosystème fermé. C'est-à-dire que la nourriture qu'un porc consomme ne peut pas nécessairement être produite en totalité ici ou si elle l'est, elle est produite avec des variétés de plantes, mettons si on prend le maïs, avec des variétés qui correspondent à notre climat, qui ont une biomasse beaucoup plus faible.

155

Donc à la limite, tous les indicateurs de phosphore ne seraient pas nécessairement les mêmes que ce qui peut être présent dans le sud du Québec comme maïs. Donc ça, c'est un point.

160

Pour en revenir aux histoires de traitement de lisiers aussi, ce sont des technologies qui sont quand même passablement dispendieuses puis qui favorisent encore une concentration des fermes, donc des élevages à grand volume qui, pour nous, ne représentent pas nécessairement un avantage en termes de relève agricole non plus.

165

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ce serait pas un choix de l'agriculture durable, pour vous?

170

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Pour nous.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

175

D'accord. Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

180           Merci madame la Présidente. J'ai eu du plaisir à lire votre document qui est quand même très important, qui compte trente quelques pages, alors il y a énormément d'idées, et je pense que ça a été assez difficile de les résumer en vingt-cinq (25) minutes, mais reste qu'avec notre cinq (5) minutes, il nous reste quand même moins de temps pour les questions. Il faudrait pas que je prenne trop de temps juste pour vous dire que j'ai lu votre document!

185           Vous parlez beaucoup d'agriculture biologique et vous parlez aussi de problèmes liés au climat pour l'épandage de lisier, que l'on peut en retrouver à des endroits qu'on n'en veut pas des fois. N'avez-vous pas l'impression qu'on se retrouve avec la même difficulté avec les engrais minéraux?

190           **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

              Sur cette question, je ne pourrais pas vous répondre, mais disons qu'il y a des parties de ce mémoire qui ont été rédigées avec l'aide de d'autres personnes, il y a une équipe derrière ce mémoire-là, donc je peux pas me prétendre spécialiste sur les questions d'engrais minéraux.

              Peut-être qu'on peut répondre ultérieurement à la Commission puis vous émettre la réponse.

200           **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

              OK. Je vais vous poser une question qui est un peu plus en lien peut-être avec ce qui est votre partie, je le pense du moins.

205           Vous parlez beaucoup de la réglementation, d'avoir peut-être lois et règlements qui sont mieux contrôlés. J'aurais l'impression du moins que vous pensez peut-être à des règlements plus sévères.

210           Relié justement à ce point-là, si disons on respecte le cadre législatif et réglementaire qui est en place aujourd'hui, est-ce que vous avez l'impression que l'on pollue les sols agricoles?

              En un mot, si on respecte les lois et règlements actuellement, est-ce qu'on se retrouve encore avec un problème de pollution?

215           **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

              En fait, l'observation était pas nécessairement - c'est beaucoup plus dans l'application du règlement, dans le respect du règlement.

220           Parce que votre question ne se pose pas, parce qu'on n'a pas l'impression que la réglementation est nécessairement respectée. Donc à savoir si la réglementation serait respectée dans son intégralité, j'ai pas la réponse malheureusement.

225

Mais nous, ce qu'on adresse plus, ce sur quoi on s'est plus penché, c'est de donner des pouvoirs réels d'application des règlements. Moi, ce que j'ai pu comprendre en ce moment, c'est que si un producteur est fautif, il reçoit un avis d'infraction. On rentre dans une procédure où il lui est signalé par voie de communiqué, par voie de lettre, bon, telle chose n'est pas conforme, il doit, bon, réparer la situation avec un certain délai de temps. S'il ne s'est pas conformé, il y a une autre procédure, etc., etc., puis ça peut prendre un délai de deux-trois (2-3) ans.

230

235

Moi, je me dis, si j'étais producteur, j'imagine que tous les producteurs sont conscients de cette mécanique-là. Quelque part, sans dire que tous les producteurs sont fautifs, ça, on l'a bien exprimé, c'est pas ce qu'on croit, mais il y en a des producteurs qui sont fautifs. Donc il faudrait que ces producteurs-là aient mettons le devoir de respecter ces réglementations-là, puis ça passe peut-être par plus de pouvoir au niveau de ceux qui doivent les faire respecter. C'est surtout là, qu'on a axé notre mémoire.

240

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

245

L'idée m'apparaît très intéressante, mais est-ce que sur le plan de la réglementation environnementale au Québec, selon vous, est-ce qu'il existe des cas semblables avec des municipalités ou avec des industries ou avec d'autres industriels, est-ce que ce serait un cas particulier pour l'agriculture ou si de telles choses existent disons avec les autres industries?

250

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Vous voulez dire de réglementation environnementale?

255

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

De remettre directement disons un constat d'infraction avec une pénalité lorsqu'on le réalise, plutôt que de donner simplement un avis d'infraction qui, lui, n'a pas de pénalité, qui peut prendre trois (3) ans à être développé.

260

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Ça existe dans d'autres domaines, pour le ministère de l'Environnement, je pense que les gens de la Direction générale seraient peut-être mieux placés que moi pour vous répondre.

265

Ça, ce qu'on a sondé, c'est peut-être plus la partie agricole pour rédiger ce mémoire-là, comment le respect de la réglementation environnementale au niveau agricole était respecté.

Au niveau industriel, je pourrais pas vous répondre sur cette question-là comment mettons c'est structuré au niveau de la réglementation. C'est le même ministère qui fait ces représentations, je pourrais pas vous répondre malheureusement.



270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

275           Considérez-vous que le cadre réglementaire qui est actuellement en vigueur, je fais référence par exemple au REA, est un cadre qui permet de finalement réduire l'impact qu'a pu avoir la production agricole, la production animale sur la qualité des eaux de surface ou des eaux souterraines?

          Est-ce que vous considérez que le règlement actuel est garant d'une amélioration de la situation?

280 **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

285           Donc la réponse à cette question-là serait peut-être effectivement, en ce moment, on observe certains coins du Québec, certaines régions qui ont des problèmes graves au niveau de la contamination des nappes souterraines entre autres. Donc ces problèmes-là existent, c'est un petit peu ma réponse.

          Donc on peut penser que la réglementation, si elle a bien été appliquée dans ce cas-là, n'a pas permis de protéger les nappes d'eau souterraines, entre autres.

290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Mais elle est toute récente, le Règlement sur les exploitations agricoles, ça date de cette année, de l'année 2002 en fait!

295           Est-ce que c'est un règlement qui est de nature à vous rassurer par rapport à ce qui existait auparavant? Ou si vous êtes encore sceptique quant aux résultats qu'il pourrait donner?

300 **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

305           J'aurais de la misère à émettre une opinion sur la qualité du règlement, mais disons que mon souhait, notre souhait est plutôt dirigé dans l'application du règlement. Donc trouver une façon efficace de le faire appliquer, parce que je pense qu'on a des limites de vitesse sur nos autoroutes, ça empêche pas les gens de rouler à cent trente kilomètres-heure (130 km/h).

          Donc il faut assurer le respect, parce qu'ici, on parle bien de santé publique. Donc il y a des impacts qui peuvent être majeurs.

310           Donc nous, pour nous, pour rassurer la population, ce serait de mettre en place un système ou en tout cas une façon de fonctionner qui permette que la population ait confiance dans l'application de ce règlement-là, qu'on se retrouve pas avec des cas fâcheux de pollution environnementale de nappes phréatiques.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

315

Une dernière question! Vous nous avez indiqué que vous aviez organisé une rencontre au moment où Nutrinor projetait d'implanter des porcheries, quel apprentissage tirez-vous de la soirée que vous avez organisée?

320

**PAR M. DANIEL GROLEAU:**

Donc j'étais pas en poste à ce moment-là, c'est un petit peu difficile pour moi de tirer un apprentissage. Peut-être que monsieur Labonté pourrait répondre à cette question-là mieux que moi!

325

**PAR M. RAYMOND LABONTÉ:**

Oui, j'étais présent. Je suis tenté de répondre peut-être une demi-minute sur la réglementation!

330

Vous savez qu'on vit dans un système démocratique où l'édiction d'une loi ou l'édiction d'un règlement, c'est en somme une médiane entre le tiraillement de diverses parties sociales, politiques ou économiques, donc une réglementation, ce n'est jamais l'idéal. C'est un point visé qui nous semble acceptable dans une situation sociale, politique et économique, OK, qui est mesurable dans le temps.

335

Donc si on se fie strictement à une réglementation, dans le cadre de la démocratie qu'on applique actuellement, on fait peut-être pas tout le bout de chemin comme la sensibilisation, et dieu sait que, comme la réglementation n'est pas l'idéal, à tout le moins il faut la faire respecter dans son intégralité.

340

En ce qui regarde l'expérience qu'on a vécue, ça a été une expérience agréable, je crois, de sensibilisation, d'échange. Les parties ont appris à se connaître un petit peu également, et d'information auprès de la population et des intervenants en général sur, je dirais, l'opinion de ce qu'une des parties sur la production porcine, l'environnement et le reste.

345

On est sorti de là, je crois, la totalité des gens, avec du positivisme, c'est-à-dire on devrait débattre davantage sur les points qui peuvent emmener des différends au niveau de la population en général. On devrait apprendre à connaître nos positions, à connaître nos projets, à les développer de façon semblable à ce qu'on a fait à l'époque. Ça a été bon.

350

Et c'est pourquoi on dit toujours, quand on veut implanter, quand on veut développer quelque chose, un sujet qui regarde l'ensemble de la société, parlons-en aux divers intervenants puis à l'ensemble de la société, puis on pense que ça va bien aller.

355

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'au cours de cette soirée, il y avait des spécialistes?

360 **PAR M. RAYMOND LABONTÉ:**

Oui, il y a eu divers spécialistes du domaine de la production. Il y a eu - parce que là, vous faites appel à la mémoire d'un assistant, j'ai pas structuré la rencontre!

365 Donc il y avait Nutrinor pour la présentation du projet, le ministère de l'Environnement du Québec pour les aspects de réglementation environnementale, il y avait la Régie régionale de la santé et services sociaux pour les aspects de santé publique, il y avait Brisson, Tremblay, Fleury et associés firme d'évaluation immobilière, il y avait le ministère de l'Agriculture, et des Pêcheries et de l'Alimentation pour présenter les aspects technologiques liés à la gestion des  
370 lisiers, il y avait le ministère des Affaires municipales exposant les pouvoirs de la réglementation municipale, il y avait le Comité provincial "Sauvons nos campagnes" exposant le régime agricole et les pouvoirs des communautés locales et régionales pour protéger leur territoire.

375 Donc vous voyez qu'avec tous ces panélistes, je dois dire qu'ils ont eu beaucoup de place dans cette soirée avec tous ces panélistes. La population, je pense qu'elle a été assez bien informée. Les acteurs ont échangé et ce qu'on se disait, bien dorénavant, quand il y a des projets semblables, si on pouvait a priori, OK, faire des activités sensiblement semblables à celle-là, bien, il y aurait possiblement entente.

380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui a eu l'initiative de cette rencontre-là?

385 **PAR M. RAYMOND LABONTÉ:**

Je peux pas dire à l'époque qui vraiment a eu l'initiative. On me dit que c'est à la demande des municipalités.

390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Les municipalités avaient approché le Conseil régional de l'environnement pour organiser cette soirée?

395 **PAR M. RAYMOND LABONTÉ:**

Je me souviens pas à l'époque si c'est les municipalités qui ont approché le CRE. Mais que ce soit l'un ou l'autre, ça a été une réussite, madame.

400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Les gens sont sortis de là rassurés?

**PAR M. RAYMOND LABONTÉ:**

405 Bien, on n'est pas nécessairement sortis de là en disant, il faut faire cinq cent mille (500 000) porcs dans la région, mais on en savait plus sur le sujet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

410 OK, merci. Alors ça complète notre questionnement. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

---

415 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

420 Alors maintenant j'accueillerais la Municipalité de Saint-Honoré. Alors bonjour, et je vous présente, peut-être juste faire un petit signe de la tête pour qu'on puisse bien vous identifier! Madame Marie-Luce Martin, bonjour madame, monsieur Stéphane Leclerc et madame Martine Tremblay. Bonjour. Nous vous laissons la parole.

**PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

425 Madame la Présidente, monsieur Marquis, bonjour.

LECTURE DU MÉMOIRE.

430 Page 2, deuxième paragraphe, fin.

Que je pense aujourd'hui être une très grande richesse au Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE.

435 Page 6, quatrième paragraphe, troisième ligne.

Là, on parle sûrement des mégaporcheres ou des méga-industries.

440 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 12, premier paragraphe, fin.

445 Ce lac-là, madame Boucher, c'est un lac dont la municipalité s'est servie pendant de nombreuses années avant d'avoir des puits artésiens.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 17, fin.

450

J'aimerais lire le commentaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay soumis à la Municipalité de Saint-Honoré, relativement au développement durable de l'industrie porcine au Québec, si j'ai le temps de le faire, madame!

455

LECTURE DE L'ANNEXE G

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

460

Je vous remercie madame Martin. J'aimerais en revenir aux deux (2) règlements. Il y en a un, le 398, vous dites clairement qu'il a été approuvé par la Commission municipale du Québec, et vous avez un certificat aussi de la MRC, c'est le 392, celui-là, mais dans le cas du 398, est-ce que seule la Ville l'a adopté ou s'il a reçu une autorisation de d'autres instances?

465

**PAR M. STÉPHANE LECLERC:**

Oui, la MRC du Fjord s'est prononcée dans le délai, donc c'est eux qui nous ont émis le certificat de conformité.

470

Dans le cas du 392, la MRC avait retardé sa réponse, le délai était écoulé, donc on a demandé à la Commission municipale de se prononcer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

475

D'accord. Et est-ce que la MRC du Fjord est à son premier schéma d'aménagement ou si on en est à un deuxième?

**PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

480

Ça va être le premier depuis la fusion. Avant, il y a en avait un, mais là, ça va être refait dans les prochaines années, ça débute cette année, peut-être que ça va suivre dans un (1) an ou deux (2), peut-être trois (3). Mais présentement, il y en a un, mais c'est l'ancien.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

485

D'accord. C'est celui de première génération qui est en vigueur, c'est bien.

490

Qu'est-ce qui devrait être fait au niveau législatif ou réglementaire pour vous permettre justement de protéger l'aquifère de votre municipalité puis d'aménager le territoire, en tenant compte des différentes problématiques que vous vivez chez vous?

**PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

Qu'est-ce qui pourrait être fait, c'est sûr que nous, sur lisier, on trouve ça très très difficile. En fait, le règlement le défend pour le moment; il le défend pour le moment dans

495 certains endroits, et depuis la fusion avec la municipalité de Canton-Tremblay, une partie de  
Canton-Tremblay a des endroits dont il est permis, sauf que l'endroit où présentement on nous  
a demandé une porcherie, je pense que la nappe phréatique effectivement est un endroit très  
sensible.

500 Notre nappe phréatique n'est pas protégée, je pense que vous allez le voir dans le  
rapport, n'est pas protégée par de l'argile comme ailleurs.

Et vous savez que la fonte des neiges, la pluie, le ruissellement font que l'eau va s'en  
aller dans la nappe phréatique, puis c'est ça qu'on pense, on n'est pas des experts, qu'on  
505 pense qui pourrait contaminer la nappe.

Et également, nous, depuis au moins un an et demi (1 ½ ) à deux (2) ans, depuis qu'il y  
a une demande puis qu'on est en contestation judiciaire, vous le savez, on a demandé aux  
producteurs d'installer des piézomètres pour connaître justement dans leur coin à eux plus  
510 précisément vraiment qu'est-ce qu'on pourrait voir avec ça, qu'est-ce qu'on pourrait connaître  
avec ça. Mais ça n'a pas été fait, et on n'a jamais eu de réponse à ce sujet-là.

Et nous, qu'est-ce qu'on pourrait faire, il y a pas grand-chose qu'on pourrait faire pour  
protéger une pareille nappe phréatique. C'est tout simplement de surveiller et de savoir qui  
515 épand qui, parce qu'on n'est pas des experts en environnement.

Ici, on s'adresse, madame la Présidente, au ministère de l'Environnement, moi, j'ai  
beaucoup de misère avec ça. Je pense pas que le ministère de l'Environnement, lorsqu'il  
accorde un plan...

520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Une certificat d'autorisation.

525 **PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

... oui, un certificat d'autorisation, qu'il soit là, tous les jours à vérifier qu'est-ce qui se passe  
chez l'agriculteur. Ça, je crois pas à ça.

530 Je le crois pas dans d'autres choses, puis pas plus là, encore moins, parce que c'est  
encore plus gros.

S'il y a quelqu'un qui peut faire quelque chose, c'est pas nous autres, c'est le ministère  
de l'Environnement. S'il y a des coins à protéger, si on a des citoyens à protéger, la vie des  
535 citoyens, bien, c'est le ministère de l'Environnement, mais pas de la façon dont il fonctionne.

Le ministère de l'Environnement, qu'il porte son nom et qu'il soit vraiment responsable  
envers les citoyens qui demeurent dans des endroits où c'est très près de la porcherie, là. On

540 est à peu près à un quart de mille de la zone urbanisée, c'est pas loin, la porcherie, c'est très près, Saint-Honoré. Ailleurs, je le sais pas, mais chez nous, c'est comme ça.

545 Et je pense que le ministère de l'Environnement, c'est à eux de mettre des normes, de mettre, je sais pas comment ça peut s'appeler, d'instaurer des lois ou des règlements qu'ils vont faire respecter. C'est bien beau d'avoir plein de lois, plein de règlements, mais si on va jamais les faire respecter, ça donne rien. Si on n'y va pas, on peut pas le savoir. Nous, on peut pas être toujours là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

550 Mais là, vous avez lu vous-même dans la lettre de la MRC, s'il va appartenir aux municipalités de contrôler et d'assurer la qualité d'eau potable des citoyens, dans votre municipalité, alors bon, vous avez une nappe phréatique qui passe sous une zone agricole, comment vous voyez ça?

555 Comment vous pensez pouvoir assumer cette responsabilité-là, en ayant peut-être une épée de Damoclès au-dessus de la tête?

**PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

560 Si on parle, madame Boucher, de la production porcine, c'est sûr que ça va être une production sur litière. Ça, là, on peut pas déroger de ça, parce que la nappe, c'est surtout l'épandage, où sont les terres où va avoir lieu l'épandage, c'est là qu'est une bonne partie de la nappe phréatique.

565 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il y a un autre endroit sur votre territoire où cette porcherie aurait pu s'implanter?

570 **PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

Peut-être que oui...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

575 Où il y a pas de problème de nappe phréatique.

**PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

580 Normalement, où ce qu'on a vérifié, les deux (2) ou trois (3) endroits où c'est permis, il y a pas de problème au niveau de la nappe.

Mais les producteurs ne sont pas propriétaires de ces endroits, c'est assez loin de leur résidence.

585

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Monsieur Marquis.

590

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Madame la Mairesse, vous nous avez posé une série de bonnes questions très pertinentes, je suis sûr que vous vous attendiez pas à ce qu'on réponde aujourd'hui, parce que nous, on est à l'écoute comme vous pouvez vous en apercevoir, mais je vous poserais quand même une question, encore une fois concernant le Règlement 392.

595

Ce que vous nous avez écrit ici en b) on dit:

"Ayant pour objet de limiter l'implantation des établissements d'élevage à fortes charges d'odeurs à certaines zones."

600

Et ensuite, lorsqu'on explique le but du règlement, on dit:

"Ce règlement a pour but de protéger la nappe phréatique en localisant les projets loin des cours d'eau et en même temps, il limite le mode de production et d'épandage au fumier solide qui est considéré comme moins à risque pour l'approvisionnement en eau."

605

Alors l'objectif, je le comprends bien, sauf que le titre de la loi, j'ai un peu de difficulté de voir le lien entre les deux (2).

610

Alors je sais pas si vous pouvez m'expliquer qu'est-ce qui est lié à ça, là?

Voyez-vous, vous dites, c'est pour des établissements d'élevage à fortes charges d'odeurs et le but est de protéger la nappe.

615

Odeurs et nappe, pour moi, c'est deux (2) choses un peu différentes, là, je ne sais pas si vous pouvez nous expliquer cette chose-là?

**PAR M. STÉPHANE LECLERC:**

620

C'est qu'au niveau des établissements à fortes charges d'odeurs, c'est des établissements qui produisent du lisier qui est un contaminant plus élevé que les autres productions.

625

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**



OK, c'est de cette façon-là que vous amenez le lien avec élevage à fortes charges d'odeurs.

630 **PAR M. STÉPHANE LECLERC:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

635

OK. C'était ma question, vous avez répondu, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

640

Madame Martin, quel rôle verriez-vous joué par la municipalité dans les projets d'implantation de porcheries, dans un avenir idéal?

**PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

645

Dans l'avenir idéal, c'est lorsque le producteur a déposé une demande à la Municipalité de Saint-Honoré, on va prendre le cas de celui-là, c'est avec lui qu'on a vécu, effectivement le dossier a été déposé à peu près une demi-heure avant la fermeture des bureaux. Et on a été averti, nous, en tant que municipalité, le lundi soir, alors que c'était trop tard pour vérifier, notre règlement était passé.

650

Sauf que la demande a été déposée à la dernière dernière minute. Et c'est d'ailleurs le litige qui est présentement en Cour, c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

655

Mais supposons que dans un avenir, un autre projet arriverait chez vous, qu'est-ce que vous souhaiteriez qui soit fait pour qu'un projet s'implante de façon plus harmonieuse sur votre territoire?

660 **PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

Bien moi, qu'est-ce que je souhaiterais, d'abord qu'ils nous le présentent, et de un. Et deuxièmement, que la population soit informée, pas nécessairement consultée - ça, ça se peut aussi - mais surtout informée.

665

Je pense que dans le cas de ces dossiers-là, nous, on l'a vécu, là, c'est vraiment que la population n'est pas informée ou est très mal informée. Parce qu'on a eu deux (2) soirées d'audience publique au début, en l'an 2000, et moi, là, il y a un monsieur tout à l'heure qui a passé, qui a appris beaucoup de choses dans ces réunions-là, nous autres, on n'a rien appris. On n'a assez rien appris que tout le monde était mêlé lorsqu'on est sorti.

670

Que ce soit Nutrinor, l'UPA, je me souviens pas de tous les intervenants qu'il y avait là, moi, je considère qu'eux étaient pas bien préparés, nous, on n'était pas au courant du dossier, et ça n'a pas très bien été.

675

Ce qui est important, c'est que les gens qui ont un dossier, peu importe si c'est une porcherie, un poulailler, je sais pas quoi, qu'ils viennent à ce moment-là rencontrer le conseil municipal ou qu'ils viennent rencontrer les inspecteurs en bâtiments. Il y a des gens pour ça, et ces personnes-là sont capables de faire suivre le dossier où il doit aller et nous, informer la population, pour que les gens sachent.

680

Vous savez, quand on dit qu'on veut installer une mégaporcherie de six mille (6000) porcs pas loin de tout ce qu'il y a de population, je sais, là, on n'est pas dans un champ où ce qu'il y a pas de monde, il y a du monde. Et ces gens-là sont inquiets, sont inquiets pour leur maison, qu'est-ce qu'elle va valoir demain matin, ils sont inquiets pour leurs taxes, ils sont inquiets pour tout.

685

Qu'est-ce que vous voulez qu'on réponde? C'est pas nous autres qui déposent le projet, c'est les promoteurs, et c'est à eux de nous les faire connaître d'abord, d'une façon intelligente.

690

Puis deuxièmement, lorsqu'on l'a dans les mains, nous, c'est facile à ce moment-là, de faire venir des gens, de rencontrer des gens, on a tellement de comités à la Municipalité de Saint-Honoré, il aurait été très facile de tous les rencontrer et d'informer les gens sur le dossier.

695

Moi, je pense que si le dossier boite depuis le début, c'est une des raisons.

C'est que le dossier de cette production-là est arrivé à la dernière minute, on n'a pas eu d'information, on l'a pas su. Lorsqu'on l'a su, tout était fait. Ça fait que c'est assez difficile de se débattre dans ce dossier-là.

700

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qu'est-ce que vous pensez de la proposition de certains citoyens d'avoir préalablement à une décision sur des projets comme ceux-là, des décisions d'implantation de ces projets-là, d'avoir des référendums, ils disent référendums décisionnels, comment vous vous situez, vous, comme mairesse d'une municipalité, par rapport à des référendums sur chacun des projets qui s'implanterait sur votre territoire, sur le territoire agricole de votre municipalité?

705

**PAR Mme MARIE-LUCE MARTIN:**

710

Il faudrait pas qu'on fasse de la politique ici, parce qu'il y a des gouvernements qui aiment pas ça.

715

Nous, on en a fait un référendum, puis je suis bien contente de l'avoir fait, parce que et de un, ça faisait très longtemps qu'on se faisait dire, il y a peut-être trois-quatre (3-4)

720 personnes, par les promoteurs, qui sont contre le dossier de la porcherie. Alors nous autres, on a dit avant, parce que vous savez que lorsqu'on est rendu en poursuite où on est rendu, c'est excessivement dispendieux, et on a dit, on va décider d'un commun accord au conseil municipal de faire un référendum pour au moins connaître le pouls de la population.

725 On a dit, à ce moment-là, qu'il soit décisionnel comme vous dites ou qu'il le soit pas, qu'il soit juste rattaché à notre document, c'était pour connaître vraiment les intentions de notre population.

Je pense qu'on leur doit ça, puis on se doit de les respecter aussi. Et ces gens-là n'ayant comme nous pas été informés, on a décidé de poser des questions pour connaître leur réponse.

730 Mais le référendum en tant que tel à toutes les fois, là, je sais pas si on peut aller jusque là, peut-être. Peut-être, parce qu'il y a des gens qui préconisent ça, parce que justement, on informe toute la population, puis c'est pas mauvais, là. La démocratie d'informer les gens, je pense que c'est pas mauvais.

735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'ai rien contre, moi!

740 **PAR Mme MARTINE TREMBLAY:**

J'aurais une opinion personnelle. Je demeure en face de l'endroit où l'implantation de mégaporcherie est supposée être. Je peux vous dire que quand on a su qu'il y avait une mégaporcherie qui allait s'installer en face de chez nous, ça l'a fait un mouvement de panique d'où on en vient, madame Martin disait que les gens n'étaient pas informés, et ça l'a provoqué vraiment un mouvement de panique.

745 Je pense que psychologiquement, on vit déjà, il y a déjà une ferme laitière en face qui est supposément moderne et qui pollue l'air disons soixante-quinze pour cent (75 %) de plus que ce que c'était avant.

750 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce qu'elle a changé son mode de traitement des déjections?

755 **PAR Mme MARTINE TREMBLAY:**

760 Non, la ferme laitière a passé au feu, ensuite de ça ils ont changé, ils sont plus dans le sens des vents. Donc automatiquement, quand ils décollent leurs ventilateurs, tout ça, c'est invivable. Moi, je dis que je vis dans un sous-marin, parce qu'il faut tout fermer les fenêtres l'été.

765 On profite un petit peu d'air pur de ce temps-ci, là, on commence à ouvrir un petit peu les fenêtres. Mais la minute qu'il y a de l'épandage, la minute que les ventilateurs décollent, tu arrives chez vous le soir, puis ça sent. Tu te lèves le matin, ça sent, ça sent tout le temps. Donc je vis dans un sous-marin.

770 Ensuite, c'était des gens avec qui on n'avait jamais eu de problème, jamais jamais. La minute qu'il y a eu cette histoire de mégaporcherie, il y a eu des problèmes, il y a eu des chicanes. On se parle plus, on se regarde - puis là, je parle personnellement, et je parle au nom de mes voisins aussi, parce que je ne suis pas la seule qui est en face de ça, là, on est plusieurs - on se parle, mais c'est politico-correct.

775 Ensuite de ça, on a peur aussi de la pollution, la pollution de l'eau, on a peur de ça. J'ai une formation d'infirmière, et je sais qu'il y a de la pollution qui peut se faire par l'eau par l'E. coli, la salmonelle, tout ça, on le sait, je le sais que ça existe parce que j'en vois.

Je parle personnellement, mais je parle pour tout le monde aussi là-dedans.

780 Ensuite de ça, je sais pas, comme disait madame Martin tantôt, c'est bien beau de faire des règlements, c'est bien beau d'avoir des lois, mais s'il n'y a personne qui va sur les terrains pour aller vérifier les gens qui polluent, qui supposément pollueraient, exemple s'ils mettaient des piézomètres quand on leur demande, si tout était correct comme c'est supposément l'être!

785 On est allé visiter une porcherie à La Pocatière, on a pris notre douche trois (3) fois pour entrer là-dedans!

790 Est-ce qu'ils vont se laver trois (3) fois pour entrer là-dedans, je suis pas sûre. J'ai pas confiance à ça. Je n'ai pas confiance au ministère de l'Environnement face à ça, parce que les lois sont là, mais vont-elles être respectées et appliquées? C'est là qu'on sait pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

795 Mais qu'on entre dans une porcherie, on se lave, parce que c'est une question de biosécurité pour les bêtes qui sont à l'intérieur.

**PAR Mme MARTINE TREMBLAY:**

800 Pour les bêtes, mais les hommes aussi, il faut y penser aux hommes! Parce que ces bêtes-là, elles ont bien beau être dans une porcherie qui est hyper propre, elles ont quand même des micro-organismes après eux autres, et si tu les manipules, ces animaux-là, et que toi, tu es plus ou moins, tu appliques plus ou moins les règlements qui sont supposés être respectés et appliqués, est-ce que ces gens-là vont sortir de leur porcherie, est-ce qu'ils vont se laver trois (3) fois? Ils vont s'en aller chez eux, ils vont contaminer un verre d'eau, c'est comme ça que ça se fait de la contamination. C'est comme ça que ça se fait.

805

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

810

Mais ce que je retire de votre témoignage, c'est qu'en fait, vous avez besoin, les citoyens, d'être informés et rassurés sur ce qui se fait, sur ce qu'un projet va entraîner comme conséquences dans votre milieu.

**PAR Mme MARTINE TREMBLAY:**

815

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ce que je retiens de votre témoignage.

820

**PAR Mme MARTINE TREMBLAY:**

Oui, il faut être rassuré face à ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

825

C'est bien. Écoutez, je vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

830

---

### MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

835

Maintenant, j'invite la MRC de Maria-Chapdelaine. Bonjour. Il y a monsieur Réjean Boivin, bonjour, et monsieur Jacques Potvin.

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**

840

Alors bonjour madame, bonjour monsieur. Je suis maire d'une municipalité agricole qui est Normandin et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et, comme vous l'avez dit, monsieur Potvin qui m'accompagne est urbaniste et responsable chez nous de l'aménagement.

845

Alors comme vous avez déjà eu le mémoire et que vous l'avez entre les mains, je vais peut-être procéder de façon assez rapide sans le lire intégralement, en se référant d'une page à l'autre comme ça.

LECTURE DU MÉMOIRE.

850

Page 4, premier paragraphe.

Dolbeau-Mistassini qui à lui seul regroupe au-delà de quinze mille (15 000) habitants.

LECTURE DU MÉMOIRE.

855 Page 5, deuxième paragraphe, fin.

Et tout ça additionné ensemble fait en sorte que le paysage à l'intérieur de nos rangs a sensiblement changé au cours des dernières années, et plusieurs habitations qui s'en trouvent par le fait même isolées.

860

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 12 deuxième paragraphe, deuxième ligne.

865 À l'heure actuelle, on parle d'une commission indépendante!

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 12, sixième paragraphe, fin.

870

Ici, il y a un correctif qui aurait dû être apporté et qui n'a pas été fait, on aurait dû lire: de façon inversement proportionnelle à la taille des établissements!

875 Pour la bonne raison que plus une entreprise est familiale, plus elle aurait droit à des subventions, plus c'est un mégaprojet, moins on aurait droit à des subventions.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 12, fin.

880

885 Et en terminant, permettez que je pose deux (2) questions qui ne sont pas intégrées au mémoire, mais questions qui ont cependant fait l'objet d'une certaine préoccupation au moment des discussions entourant l'approbation de notre mémoire par le Conseil des maires. Questions auxquelles bien évidemment je n'attends pas de réponse immédiate, mais qui peuvent susciter des éléments de réflexion dans les recommandations que fera la Commission.

Premièrement, y aurait-il lieu d'établir des règles minimales visant à assurer le bien-être des animaux?

890 Et deuxièmement, pour la protection des consommateurs, y aurait-il lieu d'établir des règles visant l'alimentation des animaux et visant également les soins préventifs au moyen des antibiotiques?

895 Alors vous remarquez que ces deux (2) questions ont été posées au conditionnel laissant toute la latitude aux discrétionnaires.

Alors je vous remercie beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

900

C'est moi qui vous remercie. J'aimerais revenir en fait sur certaines de vos recommandations. Il y en a deux (2) qui m'intéressent particulièrement.

"Mettre en place un processus de planification de la zone agricole."

905

Où vous proposez dans le fond une limite maximale pour la production animale sur un territoire donné. J'aimerais que vous expliquiez ça un peu davantage à la Commission!

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**

910

Je voudrais que ce processus soit peut-être en amont de tout ce qu'on a à l'heure actuelle, même en amont des PAEF. C'est qu'on soit capable de déterminer la capacité d'un territoire pour le nombre d'unités animales qu'on pourrait avoir, en tenant compte des unités animales qui sont déjà existantes, pas uniquement de celles qu'on peut ajouter.

915

Également, évaluer la capacité maximale sans qu'on soit, on pourrait qualifier sans qu'on soit en danger et tout en tenant compte également de la présence des autres types d'élevage.

920

Je sais pas si monsieur Potvin aurait quelque chose d'additionnel ou est-ce que vous-même, vous avez d'autres sous-questions en rapport avec ça!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

925

Tantôt, on a eu un témoignage à l'effet que bon, à Saint-Honoré, la préoccupation de la nappe phréatique est importante, comment vous intégreriez cette problématique-là par exemple dans la détermination d'un nombre d'unités animales dans votre bassin versant?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

930

Peut-être que je pourrais tenter une réponse. En fait, à l'intérieur du processus de planification, il est clair pour les élus de la MRC qu'il faut protéger les aires de captage des prises d'eau.

935

Donc c'est sûr que dans l'ensemble de la planification, il y aurait éventuellement des zones qui seraient au départ éliminées afin de faire le calcul disons sur les territoires propices où on peut accueillir de la production animale.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

940

Donc dans la zone agricole, on retirerait du calcul en fait d'hectares ces zones-là?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

945 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

950 Très bien. Vous proposez aussi un développement porcin dans la région avec je dirais une limite régionale. Vous avez un regard davantage régional.

955 Or la production porcine, c'est un marché ouvert. C'est une production qui est vendue sur le marché libre et on peut produire autant de porcs que les consommateurs en veulent, alors j'aimerais essayer de comprendre un peu comment vous feriez pour contrôler ce développement porcin en le limitant à la dimension de votre région?

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**

960 Je pense que ça a besoin peut-être d'une explication additionnelle. Quand on parle ici de limiter ça régionalement, c'est pas pour établir un quota quant à la production, mais c'est pour tout produire dans notre même milieu, que toute la chaîne de production porcine par exemple soit intégrée à l'intérieur d'une même région, pour qu'on puisse avoir les effets bénéfiques finalement, alors à partir de truies à aller jusqu'à l'élevage, jusqu'à l'abattoir proprement dit, avec tout ce que ça comporte également du côté économique.

965 Tout d'abord, il faut produire des céréales, en produire en abondance, donc c'est encore quelque chose qu'on peut dynamiser à l'intérieur du milieu, et toute la production qui en suit, exemple les meuneries, le développement des coopératives qui s'occupent de ça. Alors c'est tout intégrer ça régionalement dans un processus global de développement.

970

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

975 Et la région pour vous, est-ce que c'est le territoire d'une MRC ou si c'est le territoire de la région administrative?

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**

980 Moi, je le verrais, à l'heure actuelle, le gouvernement local, c'est un gouvernement de MRC, je le vois à l'échelle d'une MRC.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

985 Donc vous pensez qu'il y aurait la possibilité sur votre MRC d'avoir un abattoir, d'avoir suffisamment de terres en culture...

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**



Là, pour aller jusqu'à l'abattoir, c'est bien entendu que le mot régional va être plus élastique, ça, c'est officiel.

990

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, je vous remercie. Monsieur Marquis.

995

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Merci madame la Présidente. Je reviendrais à vos recommandations, en fait la dernière qui est écrite au rapport en page 12, où vous suggérez d'autoriser l'application d'un outil réglementaire modulable et ceci lié aux dernières lois en matière de protection du territoire agricole.

1000

Alors je ne sais pas si vous pourriez nous dire qu'est-ce que vous avez en tête à ce sujet-là, et puis comment est-ce que vous pensez que ça peut s'intégrer dans les réglementations aujourd'hui?

1005

**PAR M. RÉJEAN BOVIN:**

Alors, je pense que le droit de produire et l'ensemble des lois qu'on a eu au cours des dernières années ont fait en sorte que le monde municipal ou si vous voulez les élus municipaux ne peuvent plus comme tels s'entendre avec les producteurs.

1010

On a des loi, puis essaie de t'arranger dans le cadre de ces lois-là! Alors que dans le passé, chez nous entre autres, lors de la fameuse saga de l'an 2000, dans toute la MRC Maria-Chapdelaine, on avait cinq (5) demandes et il y en avait quatre (4) qui étaient dans ma propre municipalité. Alors on a été capable de s'entendre avec le promoteur, on a été capable de s'entendre avec les producteurs également.

1015

Alors c'est vous dire que parfois sans avoir des lois qui sont mur à mur, on est capable de s'entendre dans nos milieux respectifs en se respectant mutuellement, puis sachant qu'on est dans un milieu agricole, sachant qu'on est dans un milieu qui demande pas mieux que de se développer sur ce plan-là.

1020

Alors je pense que c'est dans cette orientation-là qu'on parle de règlement modulable.

1025

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Avez-vous l'impression que vous avez perdu cette capacité-là avec la Loi 184?

1030

**PAR M. RÉJEAN BOVIN:**

Je crois que si, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1035           Aujourd'hui, il y a plus de possibilité, disons de revenir à un travail au niveau d'un consensus?

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**

1040           Monsieur Potvin qui est responsable de l'aménagement, je pense, va avoir une bonne réponse là-dessus.

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

1045           Je l'espère! En fait, ce qui arrive, c'est que lorsqu'on regarde les différentes loi qui se sont succédées au cours des dernières années, et notamment les orientations gouvernementales en matière agricole, la marge de manœuvre qui est laissée au monde municipal est de beaucoup réduite lorsqu'on est en zone agricole permanente.

1050           Et déjà à l'intérieur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a différentes dispositions qui permettaient d'en arriver auparavant à disons des ententes entre partenaires ou résidents sur un même milieu pour harmoniser les deux (2) productions. Donc quel outil en fait, parce que votre question parlait beaucoup de l'outil, on parle d'un outil modulable, parce qu'on pense que l'outil qui pourrait être mis de l'avant dans le MRC Maria-Chapdelaine peut différer de celui qui soit dans une autre MRC de la région, et même de l'extérieur de la région, parce que les problématiques sont pas les mêmes, etc.

1055  
1060           Donc d'où l'appellation mur à mur, c'est qu'il faut éviter ça. Il est clair que, je pense, comme monsieur le préfet l'a mentionné, que les objectifs à la base sont garants d'une volonté dans certains milieux d'accueillir ou de refuser la production animale.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1065           OK. La Loi 184 qui a apporté la possibilité de faire du zonage de production ne vous apporte pas suffisamment de possibilité pour garder l'harmonie?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

1070           Disons que nous sommes rendus dans le processus de révision, au PSAR 2, on travaille actuellement avec les nouvelles orientations gouvernementales, on regarde la Loi 184 telle qu'elle est, il faut regarder maintenant comment l'appareil gouvernemental va interpréter nos propositions par rapport à ça.

1075           Et lorsqu'on regarde un peu ce qui se fait dans d'autres régions, le monde municipal a des craintes, en tout cas dans la MRC Maria-Chapdelaine, de voir un peu cet aspect-là de la loi qui permet une forme d'ajustement à être plus ou moins accessible pour nous autres.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1080           Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1085           Entre autres, on a pu remarquer dans certaines MRC que des règlements de contrôle intérimaire qui avaient été préparés et qui proposaient, en fait, dans certaines zones, une limite à la taille ou une limite au type de gestion des déjections, avaient été refusés.

1090           Est-ce que vous considérez que c'est ennuyeux de procéder comme ça? Je fais référence entre autres à Baie-Saint-Paul, la ville de Baie-Saint-Paul nous a mentionné qu'elle aurait souhaité avoir, appelons ça un zonage progressif, c'est-à-dire protéger les zones qui sont très rapprochées de la zone urbaine, en interdisant carrément la production, et y aller par étape, production sur litière avec limite de la taille près de la vallée du Gouffre, etc.

1095           Donc il y avait quatre (4) zones comme ça, bon, et ça n'a pas été accepté compte tenu justement de la limite imposée à la taille et de la limite imposée au type de gestion des déjections.

1100           Est-ce que c'est contraignant pour vous, est-ce que ça fait en sorte de ne pas tenir compte justement des particularités du milieu ou la capacité de certains milieux à accueillir des productions agricoles?

              Je comprends qu'on est dans la zone agricole, là.

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

1105           Ça va un peu dans le sens que je mentionnais tantôt, à savoir que pour la MRC, dimensionner les établissements correspondait probablement à un de leurs objectifs comme vous mentionniez qui était d'étaler sur le territoire ou progressivement augmenter la dimension des établissements.

1110           Nous, on l'a regardé, c'est des choses - monsieur le préfet tantôt a résumé quelque peu les sections d'un règlement de contrôle intérimaire en préparation avec lequel on a discuté avec le CCA, où on a identifié par exemple autour des périmètres d'urbanisation certaines nuisances, on parle pas nécessairement de risques autour d'un périmètre d'urbanisation, on parle plutôt de nuisances.

1115           On se rappelle qu'en même temps il y a des orientations gouvernementales qui nous disent que le développement urbain doit se faire dans ces fameux périmètres là, donc on veut regrouper là.

1120

On suppose que ces gens-là en s'installant là vont avoir certains droits ou certaines mesures, ont accès à certaines mesures de protection; dans d'autres cas, on parle plus de risques. On pense aux prises d'eau.

1125 On parlait aussi tantôt d'équipements récréotouristiques qui ont été investis souvent avec des deniers publics, dans les régions-ressources le tourisme doit être supporté souvent par des deniers publics, donc on sait qu'un établissement, qu'il soit industriel ou agricole, peut à un moment donné encourir certains problèmes de rendement à ces établissements-là. Donc il y a un risque.

1130 Tout ça doit être ajusté finalement en fonction des possibilités. Je mentionnais tantôt les outils, principalement l'article 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, où il y a plusieurs moyens: dimensionner les bâtiments, c'en est un, les marges de recul en est un autre, etc., il y a plusieurs façons de le faire.

1135

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**

Et je dois vous dire également, madame Boucher, qu'au moment où vous avez posé votre question en citant le cas de Baie-Saint-Paul, c'est exactement ce qu'on avait fait chez nous comme réglementation. Ça veut dire un étalement progressif, et on l'a administré jusqu'à aujourd'hui de cette façon-là.

1140

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

1145 Peut-être en complément! Comme autre outil, il y a la question des vents dominants qu'on se sert beaucoup aussi à l'intérieur de la réglementation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1150 Dans la mesure où justement des règlements de contrôle intérimaire sont préparés et sont préparés en collaboration avec les CCA, les Comités consultatifs agricoles, est-ce que vous vous attendriez pas qu'ils soient approuvés?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

1155

Naturellement. À partir du moment que les agriculteurs, que les autres représentants du milieu d'une collectivité en viennent à s'entendre sur une façon de faire, on présume que ça doit avoir une certaine allure et que ça devrait être accepté par les autres intervenants extérieurs.

1160

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qu'est-ce qui fait que ça l'est pas, vu d'ici, là?

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**

1165

J'ai pas de réponse.

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

1170

Moi non plus.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1175

C'est bien! Alors on vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

**PAR M. RÉJEAN BOIVIN:**

Nous vous remercions aussi. Bonne fin de journée.

1180

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes puis on revient après la pause avec la Ville de Saguenay!

1185

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
VILLE SAGUENAY**

1190

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1195

Alors nous reprenons la séance et nous accueillons Ville Saguenay et ses représentants, monsieur Jean-Marie Beaulieu, monsieur Daniel Poitras et monsieur Alain Lalumière. Bonjour. La parole est à vous.

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1200

Merci madame. On va tenter de lire, et je vais lire en diagonale cependant, je lirai pas nécessairement tout le texte, vous allez comprendre que si je le faisais, je vais prendre ma demi-heure et c'est nettement pas le but qu'on poursuit.

1205

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire!

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 17, troisième paragraphe, fin.

1210

C'est pas nécessairement vrai, mais c'est ça la conclusion des populations.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1215

Page 22, troisième paragraphe, fin.

C'est un problème qu'on a vécu en particulier, c'est pour ça qu'on limite souvent notre expertise au niveau régional.

1220

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 23, deuxième paragraphe, fin.

1225

Et là, je vous signale qu'il y a une phrase qu'on va devoir corriger, parce qu'on a oublié un bout de phrase et quand on la lit, c'est difficile. La preuve reste à faire pour cette méthode permettant d'atteindre le niveau O2, on parlait évidemment de l'épandage avec des rampes basses. On a oublié cette partie-là, je vous signale qu'on va le compléter d'ailleurs dans un rapport.

1230

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 23, troisième paragraphe, fin.

1235 Et on sait qu'actuellement, il se fait des recherches pour pouvoir identifier ça de façon un peu plus scientifique. Je ne dis pas que le nez n'est pas un instrument scientifique, mais il prête des fois à interprétation.

**LECTURE DU MÉMOIRE.**

1240 Voilà madame la Présidente, j'ai essayé de résumer rapidement. C'est pas toujours évident, et on était dans des délais assez courts. On a joint à ça des cartes pour vous faciliter l'interprétation de notre territoire. Merci de m'avoir écouté.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1245 Merci monsieur Beaulieu. D'abord, je tiens à vous féliciter pour le travail fait, parce que je pense qu'il y a un travail important de recherche sur le terrain que vous avez fait et que vous nous rapportez dans ces pages, et c'est intéressant pour les travaux de la Commission. Alors je tiens à vous remercier.

1250 Ma première question est en rapport - d'abord peut-être une précision! Vous nous citez au début en page 9 des règlements qui ont été adoptés dans les municipalités de la Baie, Canton-Tremblay, Laterrière et Shipshaw, je veux savoir, est-ce qu'ils sont toujours en vigueur, ces règlements-là?

1255 **PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1260 Parfait. Ma question est en rapport avec les PAEF, et si on lit votre recommandation à cet effet en page 21, vous demandez au gouvernement du Québec de fournir les moyens requis au ministère de l'Environnement et au ministère de l'Agriculture afin que ceux-ci exercent un contrôle serré de l'application des PAEF et que s'il y a des erreurs, qu'elles soient corrigées rapidement.

1270 Pourquoi ne vous restreignez-vous pas à ce que le législateur a décidé et dans le fond, le législateur a dit, on va demander aux agronomes de préparer les PAEF et d'en assurer le suivi, alors donc on demande à des professionnels qui ont un ordre professionnel de réaliser le travail, en quoi le contrôle du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Agriculture est-il requis pour s'assurer du respect des objectifs à atteindre?

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1275 Écoutez, je vais tenter une réponse, et mes collègues pourront en ajouter!

1280 On est dans un domaine où il est important, il est important que la population nous croie, il est important que les différents organismes qui travaillent à ce niveau-là aient un maximum de crédibilité. Et pour nous, cette crédibilité-là, elle passe effectivement par des hommes et des femmes qui vont être sur le terrain et qui vont pouvoir vérifier et apporter des réponses à ceux et celles qui souvent se questionnent sur, oui c'est bien beau, mais il y a personne qui surveille ça!

1285 On veut pouvoir apporter des réponses et rapidement pourvoir faire en sorte que nos populations reprennent confiance dans ceux et celles qui ont la responsabilité, et d'accepter les PAEF et de voir à l'application de ceux-ci sur l'ensemble du territoire.

1290 Et c'est essentiellement en tout cas l'orientation qu'on avait prise. On dit, si on fait pas ça, on peut se donner les plus beaux instruments du monde, et ça peut être d'une efficacité extraordinaire, mais si l'ensemble de la population ne croit pas que c'est efficace, on aura des difficultés. C'est un peu ça, dans le fond.

**PAR M. DANIEL POITRAS:**

1295 J'ajouterais aussi, on a une expérience semblable dans le domaine de l'inspection des bâtiments des édifices publics. Le gouvernement a fait exactement la même chose, a responsabilisé les architectes et les ingénieurs, et ce qu'on se rend compte, c'est que tu as toujours la surveillance pour laquelle tu as payé.

1300 Si le propriétaire paie pas, tu en as pas, et il se trouve toujours certains professionnels qui en demandent pas beaucoup pour signer n'importe quoi, et ça arrive. C'est simplement ça.

Il faut avoir une confiance limitée aux professionnels.

1305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais le contrôle et le suivi que vous demandez à ces ministères d'exercer, vous dites un contrôle serré, donc c'est chaque PAEF et le suivi de chacun d'eux doit être contrôlé et vérifié par les ministères que j'ai nommés?

1310

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1315 En tout cas, ce qu'on trouverait souhaitable, c'est qu'il y ait un minimum de fait et qu'on puisse effectivement apporter ce type de réponse là à ceux et celles qui nous interrogent sur l'efficacité de ces PAEF-là.

1320 C'est un peu cet instrument-là qu'on voudrait pouvoir se donner rapidement. Quand on regarde les gens qui travaillent au niveau des différents ministères, de ces ministères-là en région, écoutez, ils sont pas suffisamment nombreux actuellement pour pouvoir répondre à l'ensemble de ces critiques-là.



1325 Et on pense que la paix sociale entre les productions et les populations qui vivent à proximité, bien, ça va passer effectivement par l'acquisition de cette crédibilité - l'acquisition, bien, on va croire à ce que ces gens-là nous disent, et pour un certain temps en tout cas, on pense qu'on va devoir passer par là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1330 Merci. Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Merci madame la Présidente.

1335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être avant, toujours dans le même ordre d'idée! Vous recommandez aussi que les citoyens aient une formation en rapport avec les PAEF. Qu'est-ce que vous souhaitez que les citoyens connaissent et comprennent de ce PAEF?

1340 **PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1345 Écoutez, on vous a dit précédemment que c'était à notre avis un bon instrument, on va peaufiner notre surveillance et tout ça, notre application, mais on s'est rendu compte, lorsqu'on a vécu la crise effectivement de l'implantation de la filière porcine, que peu de gens, y compris nos dirigeants d'ailleurs sur le plan municipal, j'étais maire à cette époque-là, puis m'a vous dire une affaire, j'ai dû avoir recours à des professionnels pour me faire expliquer qu'est-ce que c'était exactement, puis comment ça fonctionnait, la gestion de tout ça.

1350 Bien sûr nos agriculteurs nous disaient, bien je veux dire, et au fond, l'information que moi j'ai reçue à ce moment-là, comme décideur, comme responsable dans ce dossier-là, ce qu'on souhaiterait, c'est qu'il y ait un minimum de ces informations-là qui soient disponibles pour nos populations.

1355 On s'est offert comme structure de soutien pour effectivement s'assurer que ça allait pénétrer dans les milieux dans lesquels on vit, et on pense que quand une majorité de nos citoyens vont bien contrôler ce que ça signifie et ce que ça veut dire, écoutez, on a tellement de moyens de communication tellement qu'on serait certainement capable de mettre des connaissances comme ça à la disposition de l'ensemble de la communauté et de vérifier par la suite quelle est leur perception et qu'est-ce qu'ils voudraient voir améliorer dans tout ça.

1360 Parce qu'au fond, tous ces éléments-là qu'on met en place, c'est pour s'assurer demain, le petit pays dans lequel on vit maintenant, bien, il va être encore vivable. Puis ce serait important, parce que c'est eux qui vivent là, ce serait important qu'ils partagent ça.

1365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous considérez que l'instance municipale pourrait être un palier intéressant pour faire cette formation-là?

1370

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

Oui. Mais écoutez, je veux pas non plus que le monde municipal prenne la place du milieu éducatif, parce qu'on a de bonnes structures scolaires au Québec, que ce soit dans les cégeps, que ce soit les Commissions scolaires.

1375

Si on peut se servir de ce monde-là, profitons-en, mais on dit, si on manque de ressources ou de moyens, Ville de Saguenay en particulier sera disponible pour s'assurer que ça, c'est connu et que ça fonctionne.

1380

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais pour un citoyen, recevoir une information crédible, c'est basé beaucoup sur la crédibilité de celui qui apporte l'information. Donc à votre avis, quelle serait la meilleure instance crédible pour permettre aux citoyens d'être bien informés?

1385

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

Ça peut être les gens du ministère. Écoutez, la difficulté, ce que les gens du ministère ont à reconquérir dans nos populations, c'est malheureux à dire, mais ils l'ont perdu parce qu'ils avaient pas suffisamment de ressources pour leur expliquer.

1390

Et ce qu'on dit, c'est que si on donne les ressources pour pouvoir vérifier et expliquer, on devrait normalement être capable de reconquérir cette crédibilité-là et à partir de là, être capable de donner des cours et des informations.

1395

C'est pas relié, je ne relie pas ça à un groupe ou à une personne en particulier, mais dans un cours de formation, il peut y avoir deux-trois (2-3) intervenants qui vont donner des volets différents et confronter. C'est comme ça qu'on fait de la formation à nos populations.

1400

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors je m'excuse monsieur Marquis!

1405

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Aucun problème. Je reviens avec la même question que j'avais pensé vous poser tantôt! C'est votre recommandation numéro 3 où vous dites que le lisier qui serait transporté d'une région administrative à une autre devrait être traité par une technologie appropriée.

1410

Alors est-ce que vous anticipez quelque chose de semblable ou si ça existe déjà dans la région?

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1415

On sait que la permissibilité de la loi est là, ça pourrait se faire actuellement.

Et ce qu'on dit, c'est que si ça se fait, la région administrative qui va recevoir, dans la région administrative qui va recevoir, ce lisier-là va devoir être traité avant d'en disposer dans les champs. C'est ça qu'on dit essentiellement. À moins que je fasse erreur!

1420

**PAR M. DANIEL POITRAS:**

Dans la région, de ce qu'on en sait, c'est que la culture biologique importe des fumiers biologiques actuellement, c'est seulement à ce niveau-là qu'il y en a.

1425

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Mais eux, ce sont déjà des fumiers, donc ce n'est pas des lisiers, ils n'ont pas à rencontrer...

1430

**PAR M. DANIEL POITRAS:**

C'est ça, c'est des fumiers.

1435

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

OK. J'irais maintenant à vos recommandations 5 et 6 qui effectivement, je comprends très bien les raisons pourquoi qu'elles sont là, pour emmener un peu plus d'harmonie dans le milieu, pour que les gens justement n'aient pas trop souvent, quelquefois, mais pas trop souvent des odeurs, et vous faites justement la recommandation de changer certains paramètres pour le calcul des odeurs.

1440

Je voulais savoir si ces recommandations-là sont allées ailleurs, c'est-à-dire avez-vous fait ces recommandations-là au MAM ou si c'est pas encore le cas?

1445

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

Je pense pas, non, d'après ce que mon spécialiste me transmet. Écoutez, on l'a discuté, on a discuté au niveau des comités, je vous signale que ce rapport-là à propos a été accepté aussi avec certains paramètres cependant, donc on vous livrera le contenu par le Comité consultatif agricole, donc on l'a travaillé vraiment en collectivité.

1450

C'est la première fois qu'on le diffuse, et on espère que ça va se rendre là où ça doit se rendre et que ça va être appliqué.

1455

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1460 Toujours concernant les odeurs, vous semblez trouver que le mécanisme qui a été mis en place, je ne sais pas exactement si c'est de façon officielle, réglementaire ou autre, mais avec la question des matières résiduelles fertilisantes, du moins dans votre région, ça semble fonctionner assez bien avec la division O1, O2, O3, et vous semblez presque suggérer d'aller de cette façon-là avec les lisiers aussi.

1465 Est-ce que c'est selon vous suffisant pour en gros régler correctement le problème des odeurs dans le milieu agricole, cette fois-là, avec les déjections animales et les lisiers?

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1470 Avec ce qu'on a mis précédemment comme points de vérification, notamment au niveau du ministère pour vérifier les PAEF, on pense que si on règle le problème des odeurs, la difficulté qu'on a de notre gestion quotidienne avec le monde agricole et les gens qui habitent en périphérie, c'est toujours une question d'odeurs, tout le temps. Quelquefois on nous appelle parce qu'une rue est malpropre, mais quatre-vingt-dix-neuf (99) fois sur cent (100), c'est la senteur.

1480 Et c'est pour ça qu'on s'est aligné sur effectivement des correctifs qui touchent plus à O1, O2 ou O3, qui existent déjà au niveau du ministère, qui demandent bien sûr d'être perfectionnés avec un appareil plutôt qu'avec le nez, OK, on s'entend là-dessus, ça cause pas de difficulté, mais on pense que si on avait ça, on corrigerait probablement quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des difficultés qu'on a dans la cohabitation du monde rural et du monde urbain.

1485 C'est pour ça qu'on insiste sur cette façon de faire là. On se dit que si on règle cette partie-là, en se donnant des moyens de surveiller par rapport à l'application des PAEF pour continuer à surveiller nos sols, on devrait atteindre un équilibre où il serait vivable entre les deux (2) mondes. Parce que c'est ça qu'on souhaite au fond.

1490 Écoutez, les derniers affrontements entre les communautés locales et le monde agricole dans l'implantation de la filière porcine au Saguenay, c'est pas quelque chose qu'on souhaite, nous en tout cas au niveau de Saguenay, de revivre de sitôt. Et si on peut apporter comme organisation, parce que ça, c'est pour le niveau national, et si on peut apporter des modifications à nos lois pour nous permettre de vivre en harmonie par la suite, un climat de tolérance, bien, on se dit, on aura fait un pas dans la bonne direction, et on aura sans doute permis à notre industrie agroalimentaire de se développer rapidement au Québec. On a encore des terres, on a encore des places, et on pense qu'on est capable de faire plus encore.

1500 Cependant, pour pouvoir faire ça, on doit reconquérir la confiance des différentes populations vis-à-vis les gens qui ont des responsabilités dans l'application des différentes mesures.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1505 Mais si on règle, le chiffre que vous avez dit, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des problèmes d'odeurs avec le O1, O2, O3, est-ce que ça vaut la peine de se casser la tête pour mesurer de façon plus précise?

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1510 Bien écoutez, c'est parce qu'actuellement, ça repose, cette mesure-là, sur la capacité humaine de sentir. On souhaiterait encore là, pour augmenter la crédibilité de ce processus-là, des instruments plus précis.

1515 Une fois qu'on aura mesuré puis que les gens auront adhéré, puis qu'on aura accepté de transformer et de traiter nos résidus, bien, il y aura pas de difficulté. Mais pourvu qu'ils soient traités.

1520 Écoutez, ce qu'on vise, c'est d'atteindre le niveau 1 et 2. Actuellement, avec la façon de faire, et c'est vrai pour le lisier au niveau du porc, c'est vrai aussi pour l'industrie laitière, à partir du moment où on a entreposé dans les citernes nos résidus, écoutez, les senteurs, vérifiez auprès des citoyens, vous avez certainement fait, vous êtes un spécialiste dans ce domaine-là, il est très difficile pour les gens et la population en général de distinguer la senteur au niveau du porc et la senteur au niveau des animaux de ferme.

1525 C'est pratiquement impossible à faire comme distinction, parce qu'on a entreposé dans des citernes pour protéger nos réseaux d'eau, c'est très bien, c'était une façon de faire, et on dit, on remet pas ça en cause, on dit que c'était un pas dans la bonne direction au Québec. Il nous reste un pas à faire, faisons-le collectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1530 Alors j'irais maintenant à votre recommandation numéro 10 et là, on parle d'épandage, épandage de lisier. Je veux juste bien comprendre, parce que vous parlez de distance de cent mètres (100 m), mais vous parlez d'incorporation immédiate.

1535 Non traité et appliqué par incorporation.

Vous ne suggérez pas, du moins à moins que je l'aie manqué, mais de distance pour l'épandage du lisier non traité mais non incorporé?

1540 **PAR M. DANIEL POITRAS:**

En fait, ce qu'on dit, si c'est du lisier non traité, c'est cent mètres (100 m), s'il est traité, effectivement il y a pas de distance.

1545 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Ah, parce que c'est marqué "non traité mais appliqué par incorporation", c'est la partie incorporation, moi là!

1550 **PAR M. DANIEL POITRAS:**

Oui, il faut que ce soit incorporé, effectivement.

1555 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

S'il est pas incorporé?

**PAR M. DANIEL POITRAS:**

1560 S'il est pas incorporé, en fait, entre le 15 juin et le 15 septembre, il faut qu'il atteigne le niveau O2, là.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1565 Autrement, il peut pas être épandu?

**PAR M. DANIEL POITRAS:**

Autrement, il peut pas être épandu.

1570

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

J'ai compris, excusez-moi.

1575 **PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

Vous connaissez bien le domaine, je veux dire, c'est dans ces périodes-là qu'on a le plus de critiques, effectivement. C'est pour ça qu'on a identifié ça comme ça.

1580 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

C'est pour ça que je pose des questions des fois peut-être un petit peu embarrassantes, là!

1585 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être une dernière question, parce que le temps est écoulé! Vous proposez en regard des distances séparatrices, un correctif qui devrait être apporté en regard de la concentration des élevages.

1590

J'aimerais que vous nous expliquiez un peu plus votre proposition.

**PAR M. DANIEL POITRAS:**

1595 En fait, la directive sur les distances pour les charges d'odeurs fait en sorte que lorsqu'un établissement est à une distance de plus de cent cinquante mètres (150 m) d'un autre établissement, c'est considéré comme un autre établissement.

1600 Ce qui fait qu'à ce moment-là, les distances, le compteur tombe à zéro, et on n'additionne pas les deux (2) établissements.

1605 Et ce qu'on a constaté dans nos visites, c'est qu'évidemment, la taille des installations a une influence sur les odeurs, et ce qu'on constate avec cette règle-là, on pourrait avoir trois mille (3000) porcs, cent cinquante mètres (150 m), trois mille (3000) porcs, cent cinquante mètres (150 m), et pour les distances pour les odeurs, on compte juste pour trois mille (3000) porcs, on compte pas pour neuf mille (9000) porcs. C'est ça qu'on dit que ça prendrait un facteur correctif là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1610 En un mot, ce que vous dites, c'est que si les bulles disons d'odeurs se recourent, on additionne les deux (2)?

**PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1615 Exact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1620 Et ça sent plus fort!

C'est bien. Alors je vous remercie infiniment d'avoir participé à cette consultation publique. C'est apprécié.

1625 **PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

Merci madame.

---

**ASSOCIATION DE RIVERAINS LAC-SAINT-JEAN 2000 INC.**

1630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1635 Maintenant, j'inviterais l'Association des Riverains du Lac-Saint-Jean 2000 inc. Et les représentants sont monsieur Claude Duchesne, bonjour, et monsieur Julien Laberge, bonjour. Nous vous écoutons.

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

LECTURE DU MÉMOIRE.

1640

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Duchesne. J'aimerais peut-être en venir aux ententes d'épandage. Vous mentionnez dans votre mémoire que des ententes formelles devraient être signées avec des receveurs de fumier. Pourquoi dites-vous formelles?

1645

Considérez-vous qu'à l'heure actuelle, les ententes sont...

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1650

Bien, c'est-à-dire que ça existe à l'heure actuelle. Des fois, les porcheries n'ont pas nécessairement les terrains voulus ou ils vont épandre chez d'autres fermiers et à ce moment-là, bien, c'est important que le ministère, supposons qu'il y a une implantation d'une porcherie, donc s'ils n'ont pas les terres nécessaires, donc ils vont dire, où ils vont mettre le lisier!

1655

À ce moment-là, les ententes, avec quel producteur tu vas le mettre le lisier, puis à ce moment-là, qu'il y ait un contrôle, pas simplement une entente, c'est pas rien que dit sur parole, qu'il y ait vraiment un contrôle, que le ministère puisse voir qu'est-ce qui est fait.

1660

S'il veut vérifier si les quantités de lisiers ont été étendues, les quantités nécessaires ont été étendues, si ça a été respecté, bien, qu'ils puissent vérifier.

Autrement, si c'est rien que fait comme ça, une entente, bien, viens sur mon terrain, viens en mettre, à ce moment-là c'est plus difficile pour le ministère de vérifier.

1665

**PAR M. JULIEN LABERGE:**

C'est également pour protéger, advenant que c'est étendu un peu partout, ça peut être dangereux pour la nappe phréatique ou les prises d'eau des municipalités. C'est pour éviter ça.

1670

Quand il y a une entente formelle, on sous-entend nous autres qu'à ce moment-là, les précautions sont prises par les personnes responsables, le ministère de l'Environnement entre autres, pour justement protéger l'environnement de tout l'ensemble de la population.

1675

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais une entente formelle, à vos yeux, est-ce que c'est une entente qui doit être notariée par exemple?

1680

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**



1685 Non, pas nécessairement, mais au moins que le ministère sache avec quel fermier ça a été entendu pour étendre le lisier. Mettons s'il dit que c'est avec Pierre Tremblay, donc à ce moment-là, il sait que telle quantité de fumier doit être mise sur la terre d'un tel, de monsieur Pierre Tremblay, et à ce moment-là, le ministère peut vérifier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1690 D'accord. Maintenant, il peut arriver que monsieur Pierre Tremblay ne veuille plus du lisier de monsieur Fortin, alors il fait affaire avec monsieur Nadeau, donc est-ce qu'à ce moment-là, il y a un mécanisme que vous prévoyez pour que le ministère de l'Environnement puisse garder un suivi exact et précis des ententes d'épandage?

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1695 Bien, s'il y a les contrôles nécessaires à ce moment et voulus, donc quand le ministère va voir tel producteur, à ce moment-là, des quantités de lisier sont censées, tu me donnes une liste de personnes, des terrains sur lesquels tu dois le mettre, tel PAEF, donc à ce moment-là, est-ce que tu mets encore tes quantités de lisier sur telle terre!

1700 Il peut aller vérifier. Supposons que le producteur dit oui, j'en mets encore, bien à ce moment-là, si on voit que c'est pas vraiment fait ou c'est pas respecté, bien...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1705 Est-ce qu'il pourrait pas, à ce moment-là, pour que ce soit peut-être un petit peu plus simple, qu'il y ait obligation de la part des parties à l'entente d'informer le ministère de l'Environnement de toute modification aux ententes d'épandage?

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

Oui, c'est des choses qui pourraient se faire. Ça pourrait se faire comme ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1715 C'est bien. Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1720 Merci. Une petite précision pour commencer peut-être! Vous avez parlé, dans les bâtiments équipés d'aérateurs en forme de V, pouvez-vous me dire qu'est-ce que c'est un peu, cette chose-là?

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1725

Donc, c'est sûr que je suis pas un spécialiste, c'est suite à certaines documentations qu'on a lues sur les porcheries danoises. C'est sûr que je pourrais pas nécessairement vous donner plus d'explications que ça.

1730 C'est des documents qu'on a consultés puis à ce moment-là, ils disaient quand même, en tout cas, selon les lectures qu'on a faites, c'était pas mal plus efficace. Donc c'est sûr que je pourrais pas vous donner d'explications scientifiques concernant cette construction.

**PAR M. JULIEN LABERGE:**

1735 Les documents qu'on a consultés, c'est des petits pays autrement dit qui ont des très bons résultats avec ça. Ça fait que c'est officiel qu'on parle pas en tant qu'experts, mais c'est une technologie qui a été appliquée dans ces petits pays là pour justement les mégaporcheries, puis également pour le lisier, pour le traitement du lisier. Puis ils ont d'excellents résultats.

1740 Ça fait que je pense que peut-être, sans être transférable à cent pour cent (100 %) chez nous, ça peut être peut-être adaptable chez nous à différentes proportions.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1745 C'est intéressant de le consulter.

Bien! Alors concernant la réglementation qui, dans votre esprit, est basée seulement sur le phosphore, vous dites que selon vous, ce n'est pas suffisant, qu'est-ce que vous suggéreriez comme chose à vérifier ou à contrôler, et de quelle façon peut-être?

1750

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1755 Bien, c'est parce que nous autres, c'est surtout une préoccupation du Lac-Saint-Jean, la qualité des eaux du lac Saint-Jean. C'est sûr que quand on regarde les cours d'eau, il y a pas seulement la qualité phosphore, la quantité de phosphore dans les cours d'eau qu'on doit vérifier, il y a les matières en suspension, il y a les nitrites, les nitrates, en fait il y a tout ça, là.

1760 C'est dans le sens que c'est sûr que les quantités, à l'heure actuelle, c'est parce que ce qui arrive, le ministère, à l'heure actuelle, en tout cas, ce qu'on pense, quand il y implantation d'une porcherie, si le ministère avait le portrait de la qualité de l'environnement du territoire où la porcherie doit être implantée, OK, donc selon les normes, on la laisse implanter parce qu'elle respecte les normes qui existent à l'heure actuelle, mais après un certain temps, si on devrait peut-être revoir un peu, est-ce que le portrait de l'environnement a changé dans ce secteur-là!

1765 Est-ce qu'il y a eu une dégradation ou c'est resté pareil!

1770 À ce moment-là, bien on dit, bien là, il y a rien de changé, mais s'il y a des choses qui ont changé au point de vue de la qualité des eaux des cours d'eau et tout ça, du bassin versant et tout ça, bien à ce moment-là, on peut dire, est-ce qu'il y a des améliorations qu'on devrait apporter face à cette mégaporcherie-là.

1775

Donc nous autres, c'est surtout la qualité des eaux à l'heure actuelle. C'est sûr qu'à l'heure actuelle, on se base sur le phosphore, mais souvent, il y a pas seulement l'élément phosphore concernant la qualité des eaux. Il y a les deux (2) éléments que je viens de vous donner tout à l'heure, surtout les nitrates.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1780

Mais si je comprends bien, ou si vous nous dites que ça devrait être regardé au niveau régional, et pas seulement au niveau d'une ferme ou d'un point en particulier, pour ces questions de protection de la qualité de l'eau?

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1785

C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1790

Comme bassin versant.

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1795

C'est ça, il faudrait regarder plus grand, parce que c'est des points à surveiller en tout cas.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1800

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1805

Vous parlez également dans votre mémoire des conflits possibles d'intérêts que peut avoir un agronome dans l'exercice de ses fonctions. Vous mentionnez même que vous avez assisté dernièrement à des scandales qui vous rendent plus perplexes sur le rôle de ces spécialistes.

Est-ce qu'on pourrait en savoir un petit peu plus?

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1810

C'est parce que quand on a assisté aux audiences publiques, on nous disait, en tout cas il y avait des agronomes qui étaient là, un de ces soirs-là, donc à ce moment-là, la corporation disait, bien, l'agronome en tout cas, je me souviens plus si c'était l'agronome ou la corporation qui disait qu'on est là pour vérifier, on est une corporation, on est responsable, etc.

1815

Donc on ne nie pas la qualité de ces gens-là puis leur bon vouloir, mais on regarde à des endroits, on en a vu dans les journaux, c'est pas nécessairement au point de vue agricole, donc il est arrivé des scandales un petit peu partout aux États-Unis, pourtant il y avait des spécialistes, il y en avait des spécialistes.

1820

Puis ces scandales-là quand même, après-coup on s'est aperçu qu'ils existaient, qu'ils étaient arrivés.

1825

Donc on voudrait pas que ce soit simplement, que les inspections reposent pas seulement sur le dos des agronomes puis tout ça, on aimerait qu'il y ait un organisme à part, qui est plus indépendant.

1830

On a parlé ici après-midi de la crédibilité du public, donc quand les gens quand même, qu'ils aient une certaine confiance quand on leur dit quelque chose, bien, qu'ils sont sûrs, en tout cas c'est pas du vent qu'on leur dit.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1835

Mais l'agronome n'a pas un rôle d'inspecteur, c'est un rôle de conseiller en matière de fertilisants d'une culture. Il va donc prescrire une fertilisation à la culture X, puis il a la responsabilité aussi d'assurer le suivi, voir si les rendements sont atteints, si la dose a été trop forte ou pas assez forte, c'est le rôle, en tout cas, que doit, j'imagine, qu'aura à assumer l'agronome, et non pas un rôle de policier ou d'inspecteur.

1840

Ce que vous dites, c'est que cet agronome-là, en ayant un lien pécuniaire avec le producteur, il pourrait se laisser influencer par le producteur qui a des problèmes de contenance de sa fosse à purin par exemple?

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1845

Oui, c'est parce que ce qui arrive aussi, c'est sûr que si un agronome s'aperçoit qu'il y a certains éléments qui sont pas respectés, bien, j'imagine que c'est assez difficile pour lui de dire, bien là, je vais porter plainte au ministère de l'Environnement tout de suite, il va lui demander peut-être de corriger certaines choses.

1850

Mais si après X mois, c'est pas corrigé, ces choses-là, qu'est-ce qu'il va faire, je le sais pas. Parce que si tu es payé par un employeur, c'est assez, en tout cas, tu te dois d'abord à ton employeur avant le reste. Il y a un proverbe qui dit: tu ne mords pas la main qui te nourrit!

1855

En tout cas, c'est dans ce sens-là.

**PAR M. JULIEN LABERGE:**

1860

Vous parliez tantôt d'un exemple d'un scandale, on a vu à la télévision au mois de février un reportage sur une ferme d'un producteur de porcs à Saint-Didace, je peux pas vous dire où

c'est, Saint-Didace, mais c'était scandaleux de voir comment ça avait fonctionné, puis ça avait été toléré pendant des mois, des mois et des mois.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1865

Par l'agronome?

**PAR M. JULIEN LABERGE:**

1870

Bien, par l'agronome, on dit pas nécessairement que c'est la faute directement de l'agronome, mais l'agronome est quand même dans le système.

1875

Puis c'est bien beau de dire que l'agronome est là pour donner des conseils, quelle sorte d'engrais mettre sur la terre pour la production, mais je pense qu'en faisant ses analyses dans la terre, et également il voit si à ce moment-là, si la terre est polluée par trop de lisier, ainsi de suite.

1880

Il y a lieu d'intervenir certain. Par ses analyses, il peut pas faire autrement que de constater s'il y a abus. Ça fait que s'il en parle pas, si les abus sont toujours tolérés, on pense, nous autres, que de par sa situation, il peut être dans un conflit d'intérêts. Ça veut pas dire qu'il l'est toujours, mais il y a au moins l'apparence d'un conflit d'intérêts.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1885

Vous parlez également, au chapitre des plaintes, vous suggérez qu'il y ait un système indépendant de vérification périodique. Qu'est-ce que c'est exactement?

1890

Parce qu'après, vous parlez d'inspection, de système d'inspection, puis là, j'essaie de comprendre pourquoi vous faites cette distinction-là.

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1895

Bien, c'est dans le sens que lors des audiences, c'est les informations qu'on a reçues. Souvent, on nous a dit, on fonctionne par plaintes, donc l'agronome dit, oui, comment vous fonctionnez, à un moment donné, quand il posait la question, bien il dit, si on a des plaintes, si on a des plaintes.

1900

Mais des fois, c'est difficile pour des gens de porter plainte, parce que soit pour un autre producteur ou encore d'autres personnes, parce que souvent, comme je disais tout à l'heure, il y a une sorte d'association de services que l'agriculteur donne, à ce moment-là, je trouve que le système de plaintes, ça vaut pas cher.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1905           Donc vous préféreriez qu'il y ait un suivi périodique qui soit fait par le ministère de l'Environnement?

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

1910           C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Sur le territoire qu'il a à couvrir par chacun des producteurs, OK.

1915           Et vous parlez également de comités de suivi. Un comité de suivi composé de l'UPA, du ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, les municipalités puis les comités de citoyens.

1920           Pour le rôle de ce comité-là, ce serait d'assurer que les producteurs respectent et appliquent les normes environnementales, et de santé publique requises.

              Donc si je vous comprends bien, vous souhaiteriez que pour chacun des projets d'implantation, il y ait un comité de suivi qui soit mis en place et qu'on fasse le suivi du respect de la réglementation environnementale ou autre, ou si je vous comprends mal?

1925

**PAR M. CLAUDE DUCHESNE:**

              C'est-à-dire que ce comité-là, ce serait pas simplement pour l'implantation d'une porcherie en particulier. Ce serait pour un territoire plus vaste, l'ensemble, mettons soit pour la région, donc qui s'occuperait de la région.

1930

              Donc ce comité-là, en tout cas comment qu'on voit ça, c'est comme je vous dis, on n'est pas nécessairement des spécialistes, c'est des choses qui seraient peut-être à améliorer ou à arranger. Ce groupe-là verrait sans préavis à aller voir quand même comment ça se passe.

1935

              Donc est-ce que les normes sont respectées, tout ça, pour voir un peu, parce que comme on disait tout à l'heure, donc c'est l'agronome qui voit, puis c'est sûr qu'il y a le ministère de l'Environnement, mais le ministère de l'Environnement à l'heure actuelle, souvent il en manque des inspecteurs, il manque de monde, donc on coupe partout, on coupe là aussi.

1940

              Donc à ce moment-là, on doute de la qualité du respect de l'environnement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1945

              Mais si je vous décode bien, aller chez un producteur pour voir s'il applique bien ses PAEF, c'est une chose, mais quant aux résultats d'environnement, l'impact de l'environnement, je veux dire, vous verrez pas ça en vous rendant sur place, ça prend des analyses particulières de l'eau, des analyses autant de l'eau de surface que de l'eau souterraine.

1950

J'ai un peu de difficulté, je peux comprendre qu'on peut se donner des indicateurs de suivi dans une région donnée, puis voir dans quelle mesure ces indicateurs que l'on observe à une année donnée, on les revérifie quelques années plus tard pour voir si on a atteint les objectifs qu'on s'était fixés de réduction ou de maintien du niveau de pollution, si vous voulez, dans le milieu, mais est-ce qu'on peut avec un comité comme celui-là faire des suivis périodiques chez les gens? J'ai un petit peu de difficulté. À moins que je vous comprenne très mal.

1955

**PAR M. JULIEN LABERGE:**

1960

Ces comités-là, nécessairement, on n'a pas besoin d'en implanter partout, mais il y a des places que ça va servir surtout à désamorcer des situations de conflit qu'il peut y avoir entre la population en général et les producteurs agricoles ou un ministère concerné.

1965

C'est parce que bien souvent, il y a des conflits par des manques de compréhension, à cause qu'on est mal informé. On pense que où besoin il y a, ces comités-là peuvent être formés, pour justement informer toutes les parties concernées, surtout la population, pour désarmer des situations de conflit qui peuvent survenir à certains endroits, ça veut pas dire que ça surviendrait partout.

1970

Où il y a besoin, on suggère des comités de suivi comme ça, versus tous les représentants qu'on vous listait tantôt, ça peut être juste une partie également. C'est selon les besoins, selon la situation qui va se présenter dans une municipalité donnée. C'est dans ce sens-là.

1975

Par contre, les examens, les prélèvements d'eau, comme on l'a suggéré tantôt dans notre liste de suggestions, ça va être fait soit par le ministère de l'Environnement ou les municipalités, des tests d'eau réellement pour vérifier notre eau potable, parce qu'il faut pas avoir des problèmes majeurs avec ça, surtout pour les générations futures. Si on attend d'avoir des problèmes, là, bien réellement, là, on va être dans des frais énormes pour essayer de corriger la situation, puis bien, souventefois c'est pas corrigeable après.

1980

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1985

C'est bien. Ça complète notre questionnement, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

1990

---

**REGROUPEMENT RÉGIONAL DE CITOYENNES ET DE CITOYENS  
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1995 Alors maintenant, nous accueillons le dernier groupe de la journée, il s'agit du Regroupement régional de citoyennes et de citoyens pour la sauvegarde de l'environnement et les porte-parole sont madame Renée Dubois, bonjour madame, et madame Monique Laberge. Alors nous vous écoutons.

2000 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Bonjour madame Boucher, bonjour monsieur Marquis.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2005 Page 3, premier paragraphe, troisième ligne.

2010 La mission de notre organisme, c'est surtout d'être un vigile sur l'environnement, de veiller à ce qu'on ait un bon environnement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et conserver notre qualité de vie.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2015 Page 3, quatrième paragraphe, fin.

Notre rapport a été surtout fait en fonction, on a recueilli des informations un peu partout, tout ce qu'on pouvait trouver. Il y a beaucoup qui a été pris beaucoup dans le mémoire du BAPE, parce que nous, on considère que quand les citoyens, en tout cas, défraient pour avoir un BAPE, c'est important qu'on l'utilise après.

2020 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, deuxième ligne.

2025 Chose qu'on oublie assez souvent, puis que j'ai assisté hier, et aujourd'hui, et j'ai rien entendu, le sort fait aux animaux.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2030 Page 9, fin.

Ça a été assez bien documenté avant Noël lors de votre tournée, qu'un vétérinaire était venu expliquer les risques des antibiotiques qu'on donnait.

2035 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 10, fin.



2040 Dans le fond, ce qu'on fait souvent, on met beaucoup de sous dans la dépollution et on regarde pas qu'est-ce qui pollue.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2045 Page 11, deuxième paragraphe, fin.

Ce type de conflit social laisse des cicatrices profondes, on pourrait dire même très profondes.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2050

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2055 Je vous remercie madame Laberge. Je commencerais par votre recommandation numéro 1 où vous demandez qu'une collaboration étroite soit établie entre le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Dans le mémoire, vous expliquez pas nécessairement pourquoi vous en arrivez à cette recommandation, qu'est-ce que vous avez en tête pour recommander ceci à la Commission?

2060 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2065 Qu'est-ce que j'ai en tête! C'est surtout suite, j'ai tout suivi les audiences du BAPE, OK, puis j'ai lu le rapport du MAPAQ qui a été présenté à Lanaudière peut-être, le rapport accablant, pas le MAPAQ, de Faune et parcs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, Société faune et parcs.

2070 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2075 La Société faune et parcs qui ont présenté, alors on a lu ce rapport-là. Puis avec les audiences publiques du BAPE, moi, j'ai senti, en tout cas c'est peut-être un ressentiment personnel que j'ai, qu'il y avait pas, on sentait pas beaucoup le lien entre les deux (2) ministères.

2080 C'est peut-être une impression que j'ai, mais c'est dans mes lectures et ce qu'on vit sur place. Mais je peux pas dire que personnellement, nous, le Regroupement, par rapport à ces deux (2) organismes gouvernementaux là, non, mais je sens pas qu'il y a une étroite collaboration. S'il y en a une, tant mieux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors qu'est-ce que vous souhaiteriez voir comme lien entre ces deux (2) ministères?

2085

Quel rôle vous attribuez à chacun d'eux, puis quelle interface vous souhaiteriez avoir entre eux?

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2090

Bien moi, je pense que ces deux (2) ministères-là doivent être, en tout cas, premièrement, ils doivent avoir un lien étroit, parce qu'il y en a un que c'est l'environnement, puis l'autre, c'est l'agriculture, puis moi, je pense que ça doit être très très interrelié. Je veux dire, quand on parle d'agriculture, l'agriculture, c'est vraiment interrelié à l'environnement.

2095

C'est dans ce sens-là que moi, en tout cas, que je verrais le lien. Peut-être qu'ils soient situés aux mêmes endroits en plus. Le ministère de l'Environnement à Jonquière est dans un endroit, le ministère de l'Agriculture est dans un autre, dans une autre ville, alors peut-être que sur le plan physique, il y a peut-être des liens à y avoir plus.

2100

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans le cas particulier de la production porcine, comment verriez-vous cette coordination qui devrait s'exercer encore mieux, selon vous, entre ces deux (2) ministères?

2105

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Bien, c'est un petit peu comme je viens de vous répondre. Moi, c'est pas juste la production porcine, je veux dire, notre rapport est un petit peu agricole, déborde beaucoup, c'est l'agriculture en général. C'est sûr que là, on y traite de la production porcine, du développement de la production porcine, mais moi, je le verrais un petit peu dans le même sens que je viens de répondre, que ce rapport-là doit être beaucoup plus étroit entre les deux (2) ministères.

2115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est parce que j'aurais aimé ça essayer de comprendre un peu plus justement quel lien vous souhaitez voir s'établir entre les deux (2). Ça peut être des liens informels, je veux dire, dans l'autorisation par exemple d'un projet, comment vous voyez le rôle de chacun et quelle interface devrait s'exercer entre les deux (2) ministères?

2120

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Dans le cadre d'une demande d'autorisation d'un projet?

2125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Par exemple, oui.

2130 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Bien moi, je pense que le ministère de l'Environnement, lui, il s'occupe dans le cadre de voir à ce qu'il respecte les règles de l'environnement, OK. Je le vois comme ça. Je veux dire, j'ai pas eu à faire de demande, j'ai pas eu à analyser une demande, je pourrais répondre ça pour d'autres projets sur lesquels on s'est impliqué beaucoup.

2135 Mais dans le cadre d'une demande de production porcine, alors moi, je pense que le ministère de l'Environnement s'occupe de la demande. Il s'occupe de traiter au niveau de l'environnement, est-ce qu'on respecte les lois de la qualité de l'environnement.

2140

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et si oui, il accorde le certificat d'autorisation.

2145

Puis le ministère de l'Agriculture, lui, qu'est-ce qu'il aurait à faire dans cet exercice-là?

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2150 Le ministère de l'Agriculture, dans cet exercice, moi, je le verrais dans le sens, est-ce que, je sais pas, je pourrais pas...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je veux pas vous forcer.

2155

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

J'ai pas beaucoup réfléchi...

2160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais comme vous aviez une recommandation là-dessus, je voulais essayer de mieux comprendre.

2165 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

La recommandation qu'on y fait, c'est suite à ce qu'on a vu aux audiences en tout cas, ce que moi, j'ai senti aux audiences, c'est ce que j'ai senti lors des lectures.

2170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je voulais voir si vous aviez poussé plus loin votre réflexion là-dessus. Ça va. Monsieur Marquis.

2175 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Merci. Moi, je regardais vos recommandations 3 et 4 et à ce moment-là, vous suggérez, pour les nouveaux projets du moins, que les certificats d'autorisation soient émis pour des entreprises qui font la gestion des déjections sous forme solide, et la même chose se retrouve en 4, vous dites que celles qui sont déjà sous forme liquide devrait avoir des subventions pour s'en aller sous forme solide.

2180 Je voulais juste comprendre le mot solide là-dedans. C'est pas plus que ça, vous voulez dire sur litière ou sous traitement?

2185 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Sur litière.

2190 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

C'est pas un traitement pour que ça devienne solide?

2195 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

2200 OK. Une autre question qui est un peu aussi une précision, c'est qu'en recommandation 5, vous nous dites, vous demandez qu'on limite le nombre d'unités animales par ferme.

2205 Ce que l'on veut bien comprendre, est-ce que vous voulez que l'on revienne à ce qui se passait avant, en ce sens que les C.A. par exemple étaient émis en fonction du nombre d'unités animales ou si vous voulez limiter la taille de la ferme?

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2210 Limiter la taille de la ferme.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

C'est là votre intention?

2215 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Oui, bien, le nombre de porcs au niveau de chaque ferme. Pas qu'on se retrouve avec deux millions (2 M), comme à Murdochville, finalement. C'est peut-être l'exemple extrême que je vais donner, mais qui est là pareil.

2220

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Et à ce moment-là, avez-vous une idée justement entre deux millions (2 M) et quoi, que l'on devrait considérer ça?

2225

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

En tout cas, c'est sûr que pour nous, on n'est pas allé jusque là. Je pense que la Commission est là, pour ça aussi, là.

2230

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Mais nous autres, on cherche de l'aide!

2235

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Oui, mais moi, je pense, je sais pas, là, je pense que quand on veut rester du domaine, comme on dit la ferme humaine, la ferme familiale, en tout cas, je vous avancerai pas de chiffre, là, mais je me dis que la ferme humaine et familiale, ça doit pas être - c'est sûr qu'entre deux millions (2 M) et autre chose, il y a une marge. Mais quand on parle d'humain, moi, je pense qu'on parle quand même que c'est raisonnable en tout cas, là.

2240

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

2245

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2250

À la recommandation 7, vous parlez, et vous êtes pas la première à le suggérer, de l'obligation de précéder toute décision sur l'implantation d'un projet d'un référendum, et vous appelez ça un référendum décisionnel des citoyens.

J'imagine qu'il est tenu par la municipalité, là.

2255

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Oui, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2260

Pourquoi vous recommandez ce type de processus? Est-ce que les élus municipaux qui ont été élus démocratiquement sont pas déjà de bons représentants des citoyens dans la municipalité pour exercer des choix sur des projets qui vont s'implanter sur leur territoire?

2265 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Quand on a écrit ça, on vient pas dire que les élus sont pas bons représentants, ils sont élus de toute façon par la population, et c'est un geste démocratique.

2270 Mais moi, je pense que ça peut permettre juste aux élus de savoir qu'est-ce qu'elle pense, ma population. Est-ce qu'elle en veut, est-ce que c'est un type de développement que ma population de mon village ou de mon milieu veut, est-ce qu'on s'oriente vers ça!

2275 Parce qu'on voit beaucoup de projets controversés au Québec, autant que ce soit en filière porcine ou en déchets dangereux ou en site, des mégasites de matières résiduelles.

2280 Alors ce qu'on ressent maintenant, je pense qu'en tant que citoyens, c'est que même si on a le pouvoir d'élire nos élus, oui, mais on veut avoir plus que ça, leur donner quand même le plus d'informations et le plus de guides possible pour dire, c'est ça que - en tout cas, moi, si j'étais un élu, c'est comme ça que je réagis, je dirais, qu'est-ce que ma population veut!

2285 Parce qu'on sait très bien, vous savez, les pétitions, nous dans la région, on s'est fait dire qu'à l'Assemblée nationale en était pleine, le sous-sol de l'Assemblée nationale était plein de pétitions. Alors moi, je me dis, je pense que le geste que Saint-Honoré a fait est un geste, en voulant dire, c'est quoi que ma population veut, et maintenant, les élus peuvent réagir en fonction de ce que la population lui a dit.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2290 Donc ce que vous nous dites, c'est que la population ne peut plus être exclue des choix qui sont exercés sur le territoire?

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2295 Non, vraiment et pas du tout.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2300 Qui peuvent avoir un impact sur la qualité de vie?

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Qualité de vie, qualité de l'environnement.

2305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça pourrait prendre une autre forme aussi, mais votre objectif, c'est que les citoyens puissent avoir à dire leur mot?

2310 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2315 Que les citoyens puissent dire leur mot, puis qu'à quelque part, on soit encore capable maintenant de dire non, ça n'a pas de bon sens. Qu'on en vienne là, parce qu'on peut plus jamais dire non maintenant, il faut dire oui, il faut dire non un petit peu, mais moi, je me dis, il y a des projets qui ont une grosse incidence sur la qualité de vie des gens, puis on est en 2003, alors moi, je pense que la population a le droit de dire non, on n'en veut pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2320 J'imagine que cette consultation-là devrait être assortie, je veux pas vous faire dire ce que vous voulez pas dire par exemple, mais devrait être assortie d'une bonne séance d'information...

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2325

Bien sûr.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2330 ... des gens avant qu'ils puissent se prononcer?

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

2335 Tous les enjeux possibles. Parce qu'il faut pas oublier, ces projets-là - en tout cas pour le vivre, pour l'avoir vécu et le vivre encore, ces projets-là, même si c'est pas par rapport à des mégaporcheries, mais c'est par rapport à d'autres projets qui ont une incidence sur l'environnement - ces projets-là viennent mettre le bordel dans les municipalités.

2340 Puis quand on parle de coûts sociaux, quand je demande que la Commission se penche sur les coûts sociaux, il y a une madame de Saint-Honoré qui est venue témoigner cet après-midi, je veux dire, c'est ça des coûts sociaux. Des gens qui déménagent parce qu'ils veulent pas vivre avec des projets pour lesquels ils ont pas eu le droit de dire oui ou non, ça, ça se voit et ça se voit, et on le dit pas assez.

2345 C'est comme si c'était honteux de dire qu'il y a des projets qui sont pas acceptables socialement. Pour une certaine population ça peut l'être, puis pour une autre, ça l'est pas.

2350 Quand on regarde les minicentrales avec tout ce que les régions vivent, je veux dire, tout ce que ça crée comme problèmes sociaux, je pense qu'on se penche pas assez là-dessus en tant que société québécoise.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous considérez pas un projet agricole différemment d'un projet industriel?

2355

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Non. Pour moi, c'est pas différemment d'un projet industriel. Et je vais vous dire, je viens d'un milieu agricole, j'ai toujours vécu en agriculture, mon père était, et je viens de racheter une ferme il y a quelques années où que je suis en train de m'établir sur une ferme, et je veux avoir mon mot à dire sur mes voisins, qu'est-ce qu'ils font. Parce que je me dis, maintenant il y a des possibilités de faire - ça va ressembler à de l'électoratisme - autrement, OK, mais je pense qu'on en est rendu là, à faire les choses autrement, plus respectueuses de l'environnement et du milieu social dans lequel on vit.

2360

2365

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2370

Alors nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique.

Donc le Regroupement était le dernier groupe inscrit cet après-midi, donc la Commission ajourne ses travaux et nous reprenons ce soir à dix-neuf heures trente (19 h 30). Nous avons encore cinq (5) participants d'inscrits qui présenteront un mémoire à la Commission. Alors à ce soir, au revoir.

2375

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MARS 2003  
À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

---

2380

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2385

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.